

SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SDC

OBJECTIF

La formation Salarié Désigné Compétent (SDC) permet de conseiller et d'accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS.

CONTENU

Prendre en compte les enjeux de la démarche prévention

- ▶ Repérer les différents enjeux de la démarche prévention
- ▶ Situer son entreprise au regard de la sinistralité et des enjeux de la prévention
- ▶ Situer la responsabilité du dirigeant au regard des risques professionnels

S'engager dans une démarche de prévention dans l'ensemble des activités de son entreprise

- ▶ Identifier les différentes étapes et les conditions de réussite d'une démarche Evrp
- ▶ Définir une démarche en rapport avec les résultats attendus, réaliste, partagée et accompagnée des moyens nécessaires
- ▶ Poser les bases d'une lettre d'engagement

Mobiliser les différents acteurs dans la démarche de prévention de son entreprise

- ▶ Consulter les acteurs externes (Carsat, médecine du travail, IPRP,...)
- ▶ Mobiliser l'encadrement, les salariés, les instances représentatives
- ▶ Identifier les besoins de formation

Piloter le(s) projet(s) de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur le SDC

- ▶ Définir le profil du Salarié Désigné Compétent (SDC)
- ▶ Définir et cadrer un projet de prévention
- ▶ Choisir et valider les améliorations proposées
- ▶ Évaluer les actions engagées en faisant le lien avec le document unique

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Travaux en sous-groupes
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situations

VALIDATION DES ACQUIS

Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Évaluation des compétences sur la base d'une restitution individuelle orale, issue du travail intersession.

La formation ne permet pas de valider un/ou des blocs de compétences, des équivalences ou passerelles.

CONTACT

04.86.95.10.94 - 06.08.37.36.64

contact@alpha-secourisme.com

www.alpha-secourisme.com



Public concerné

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de Salarié Désigné Compétent

Pré-requis

Aucun

Durée

3 jours (21 heures)
non-consécutifs
1 jour de travail intersession

Effectif

12 participants maximum

Encadrement

Formateur EvRP/SDC

Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap

Prix

Nous consulter

